



La lettre des directeurs de CIO

N° 65

17 décembre 2017



Nicolas-Adolphe WEBER, Le réveil de Psyché, 1867, le Louvre-Lens

SOMMAIRE

*L'AG du 1^{er} décembre 2017 :
rapport moral, bilan
d'activités, bilan financier* p 2

Andcio.org p 6

Après la journée d'étude p 6

Pourquoi adhérer p 7

*Bulletin d'adhésion et de
soutien 2017-2018* p 8

Directrice de la Publication :
Corinne Blicek

Rédacteur en Chef :
Zbyslaw Adamus
redacteur@andcio.org

Comité de Rédaction :
Conseil d'Administration de
l'ANDCIO

**L'ANDCIO une association
pour tous les Directeurs et
Directrices**

Visitez son site internet :
<http://www.andcio.org>

Assemblée générale du 1^{er} décembre 2017

Yvan SOULELIAC, président sortant, passe le témoin à notre nouvelle présidente, Corinne BLIECK.



Rapport moral

Présenté par Corinne BLIECK, présidente

Ce que l'ANDCIO a obtenu

Tout au long du GT 14 et dans la perspective de la publication du décret de création du corps unique, l'ANDCIO a eu des échanges réguliers avec Jean-Pierre Bellier, avec les partenaires sociaux (syndicats) et les IGEN. Ces contacts n'ont pas été stériles car ils ont permis de **faire apparaître dans les textes la spécificité des missions et des fonctions des directrices et directeurs de CIO**.

Plus récemment, l'ANDCIO a aussi été consultée, au même titre que les associations de CSAIO et d'IEN-IO, **pour l'organisation du mouvement. Deux de nos suggestions ont été retenues** : que **le critère de l'ancienneté de 5 ans**, comme pour l'accès à d'autres fonctions, soit considéré comme pertinent ainsi que **la taille du CIO**. Pour les néo-DCIO, l'ANDCIO a proposé que le nombre d'agents à encadrer en CIO ne soit pas supérieur à 7. Ces deux critères à privilégier sont des garanties pour éviter de mettre en difficulté de jeunes collègues, qui sont parfois confrontés à des problématiques de déménagement ou de regroupement de structures.

DCIO ou Psy-EN dirigeant un CIO ?

Depuis le 1^{er} septembre, nous sommes redevenus des Psy-EN EDCO, comme indiqué sur nos bulletins de paye ou encore sur les arrêtés reçus de nos services rectoraux.

Seuls subsistent les indices de traitement car pour ce qui concerne les indemnités et prime (NBI), de nombreux collègues ont constaté leur disparition.

Certes, c'est temporaire et cela devait être régularisé sur la paye de novembre, avec un rattrapage selon les rectorats. Cependant, la NBI reste un sujet dont il faudra reparler.

Il n'en reste pas moins que nous sommes actuellement des Psy-EN qui doivent diriger un CIO sans **avoir ni grade, ni statut, ni même de titre officiel**.

Cet état de fait s'avère propice au développement de pensées pessimistes, d'interprétations négatives de signaux qui n'en sont peut-être pas, ainsi qu'à l'élaboration de scénarios alarmistes.

Car, de la disparition d'un titre/grade à la suppression de la fonction et de là, à la fermeture des services, il n'y a évidemment qu'un pas intellectuel à franchir.

Sans doute pour ne pas démoraliser totalement les troupes, on nous parle d'un cadre d'emploi fonctionnel comme futur statut. Certes, ce cadre d'emploi existe, mais il est réservé aux hautes fonctions administratives et hiérarchiques, comme DASEN, CSAIO, directeur-trice de CROUS, etc.

Mais pour autant, est-ce séduisant pour nous ?

Cela ne renforce-t-il pas encore notre méfiance ?

Quand on sait qu'un poste sur emploi fonctionnel est par nature provisoire et soumis à une obligation de mobilité, on commence à se poser des questions.

Notre administration centrale peut à tout moment mettre fin à des emplois fonctionnels selon les besoins et la conjoncture.

Tant qu'il y aura de CIO à diriger, il y aura des postes sur fonction de direction mais d'une part, la carte des CIO n'est pas inscrite dans le marbre, et d'autre part, le vieux projet de régionalisation n'est pas enterré.

Dans ce contexte, le cadre d'emploi fonctionnel est bien commode pour résoudre sans difficulté la question RH des DCIO qui reprendraient alors des fonctions de Psy-EN de terrain, s'ils ne veulent ou ne peuvent pas être mobiles.

Pas vraiment de quoi se réjouir donc !

Après une action sur le plan fonctionnel, c'est donc sur le plan politique qu'il nous faut maintenant reprendre l'offensive.

L'ANDCIO, fidèle à la tradition, continuera à être force de proposition.

Les pistes sur les différents statuts possibles pour les DCIO ont été développées abondamment dans différentes Lettres de l'ANDCIO et peuvent servir de base à de nouvelles réflexions.

Les organisations syndicales sont très divisées sur le sujet et on ne peut guère espérer d'avancées de ce côté.

Il revient donc à l'association de se saisir à nouveau du problème.

Les membres de l'ANDCIO vont à nouveau se rendre en audience auprès du ministre et de la DGESCO dans les semaines qui viennent.



Yvan SOULELIAC, président sortant, Corinne BLIECK, présidente, France DEGAUDEZ, secrétaire, Henri VERNERET, trésorier

Bilan d'activités

Présenté par France DEGAUDEZ, secrétaire

L'année 2016-17 a été marquée par le **renouvellement du conseil d'administration** ; l'activité a continué :

- 17 novembre 2016 : **CA d'automne et assemblée des correspondants académiques**
- 18 novembre 2016 : **Journée d'études**
- Novembre-décembre 2016 : Aide pour les mutations par le **recensement des postes susceptibles d'être vacants** pour le mouvement 2017
- 16 février 2017 : **rencontre avec le SGEN-CFDT**
- 8 juin 2017 : **rencontre avec la FNEC-FP FO**, publication d'un communiqué commun
- mai-juin 2017 : organisation des **élections au CA**
- 22 juin 2017 : dépouillement du scrutin, **68% des adhérents ont voté**
- 29 juin 2017 : **CA d'été**
- 22 septembre 2017 : CA de rentrée : **désignation du nouveau CA**, passage des dossiers entre l'ancien et le nouveau CA et préparation de la journée d'étude
- 3 octobre : **audience avec Frédérique WEIXLER**, IGEN, pour l'organisation du mouvement 2018
- **intervention auprès des néo-DCIO à l'ESEN**

Communication :

- **6 Lettres aux DCIO**,
- **7 Courriers aux adhérents et Bulles d'info** (adressées aux adhérents et anciens adhérents)
- informations directes sur le **site andcio.org**



Bilan financier

Présenté par Henri VERNERET, trésorier

Henri VERNERET a présenté les comptes annuels qui avaient été arrêtés conjointement avec Pascal RECK, trésorier sortant.

Zbyslaw ADAMUS, commissaire aux comptes a certifié qu'ils étaient réguliers et sincères et qu'ils donnaient une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de l'ANDCIO.

Il a cependant formulé une observation (comme c'est possible, même si les comptes sont certifiés sans réserve).

En effet, les postes les plus importants des recettes d'une part et des dépenses d'autre part sont respectivement les adhésions et les frais de déplacements ; or tous les administrateurs ne demandent pas systématiquement de défraiement. Il a donc suggéré de rechercher des recettes nouvelles ...ou d'envisager une réduction de l'activité de l'ANDCIO.

Les membres du CA ont indiqué qu'ils avaient déjà envisagé plusieurs pistes :

- **Augmentation de la cotisation** : le montant de l'adhésion n'a pas augmenté depuis le passage à l'euro ! Dans le même temps le coût des transports s'est considérablement accru, et surtout le sort qui est fait à notre profession nécessite de plus en plus de démarches et de rencontres.

L'AG approuve un montant de cotisation porté de 45 à 50 euros pour les DCIO en activité, de 20 à 25 euros pour les retraités et membres associés, ainsi que la participation à la JE sans adhésion de 20 à 25 euros.

La plupart des adhésions et ré-adhésions se faisant au premier trimestre, l'augmentation prendra effet début 2018 pour ne pas établir de différence entre tous les adhérents du début d'année.

- **Appel au don** : il est prévu dans les statuts, mais pas utilisé ; or nous avons de nombreux sympathisants, de nombreux collègues, qui, notamment à l'occasion de nos enquêtes et questionnaires, nous écrivent qu'ils soutiennent nos propositions et nos actions, mais, pour des raisons qui leur appartiennent, ne souhaitent pas pour autant adhérer ; il y a aussi des personnes qui ne sont pas ou n'ont pas été DCIO.

Le bulletin d'adhésion mentionnera cette possibilité et deviendra un bulletin d'adhésion et de soutien.

- **Demandes de subventions** : notamment auprès du ministère de l'Education nationale ; cette perspective a soulevé un débat entre les partisans de la recherche d'un fonctionnement confortable et ceux de l'affichage d'une indépendance maximale, particulièrement vis-à-vis de notre ministère.

Faute de consensus en séance, un petit questionnaire ad hoc sera proposé aux adhérents.

Après tous ces échanges, quitus a été donné au trésorier.

Les enjeux n'ont jamais été aussi importants, comme l'indiquent les toutes dernières informations sur l'avenir des CIO.

Vous avez besoin d'une association encore plus forte, et nous avons besoin de votre soutien.

Pour une représentativité accrue de notre association, adhérez et faites adhérer à l'ANDCIO.

Seuls les adhérents reçoivent « le courrier des DCIO » et ont accès à l'espace réservé du site.

Entre deux lettres ou deux courriers aux adhérents, des informations d'actualité sont publiées sur le site ; de même des dossiers, des outils, des contributions peuvent être consultés en permanence.

Les échos de notre 13^{ème} journée d'étude y seront également disponibles.

Abonnez-vous au flux RSS pour ne rien manquer.

N'hésitez pas à utiliser le lien « **nous écrire** », pour vous exprimer ou poser vos questions.



Après 12 ans de bons et loyaux services, dont les 6 premières années comme membre du CA, Nancy ADAM, notre webmestre, a fait valoir ses droits à la retraite des fonctions de membre associé au CA.

Nous lui devons la rénovation et la configuration actuelle de notre site et le déploiement des fonctionnalités annexes : listes de diffusion, questionnaires en ligne...

andcio.org est devenu un moyen incontournable de communication pour les adhérents, les collègues, les partenaires et le public au sens large.

L'avant dernière contribution de Nancy a été le passage de relais (codes, consignes et mode d'emploi des fonctions essentielles) à son successeur avec lequel elle participera au CA de printemps dont une partie sera consacrée à l'évolution de nos moyens de diffusion.

Après la journée d'étude

Une quarantaine de collègues ont participé à la journée du 1^{er} décembre 2017 au lycée Janson de Sailly.

16 académies étaient représentées.

D'ici la rentrée de janvier, des échos seront publiés sur le site.

Un des principaux sujets de préoccupation évoqués a été la NBI ; un dossier rassemblant des informations essentielles est en préparation ; il sera accessible dans l'espace réservé aux adhérents du site andcio.org.

Les Bulles d'infos signaleront leur diffusion.



Pourquoi il faut adhérer à l'ANDCIO

Ceci n'est pas une réfutation à l'adresse des àquoibonistes (à quoi bon adhérer...), ni une question, mais bel et bien une affirmation.

En effet les réunions du GT14 semblent s'être arrêtées avec un goût d'inachevé : tout au long de la période, nous avons fait des propositions et interpellé les syndicats (cf notre lettre aux DCIO n° 52 du 2 avril 2015) ; mais le décret a finalement consacré un corps unique à géométrie variable.

L'ANDCIO entretient des relations régulières avec les organisations syndicales ; des échanges par téléphone ou par mail ainsi que des rencontres ont déjà eu lieu avec le SGEN-CFDT et le SE-UNSA. En dernier lieu, le jeudi 8 juin 2017, nous avons répondu à l'invitation de la FNEC-FP FO et publié un communiqué commun.

L'administration elle-même semble consciente qu'avoir revalorisé la condition des COP en détériorant la position institutionnelle des DCIO n'était pas forcément un bon plan.

Un nouveau groupe de travail est prévu en février 2018 ; le thème en est le recrutement et le mouvement des « DCIO », ce qui à l'intérieur d'un corps unique nécessitera quelques séances de remue-méninges...

Les collègues en général nous ont encouragés au travers du succès de notre questionnaire de février 2016 et des observations accompagnant les réponses ; nos adhérents nous ont également témoigné de leur soutien par un taux de participation record pour le renouvellement de notre CA.

Mais les démarches ont un coût, et malgré une crédibilité liée à la qualité de nos analyses et la pertinence de nos propositions, une meilleure représentativité ne peut qu'être favorable.

Nous avons besoin de votre soutien moral ...et matériel.

L'exercice court chaque année du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante ; on peut adhérer ou ré-adhérer à tout moment, mais le mieux est de le faire le plus tôt possible, cela évite de recevoir des relances et d'avoir l'impression d'être sollicité deux fois dans la même année.

Compte tenu du léger décalage avec l'année scolaire, les cotisations reçues après le 1er juillet sont comptabilisées au titre de l'exercice qui commence au 1er octobre suivant, et les chèques ne sont encaissés qu'à ce moment-là.

L'adhésion vous permet de :

- recevoir votre **carte d'adhérent** ;
- demander ou créer votre mot de passe pour accéder à l'**espace réservé du site** ;
- recevoir un courrier électronique d'information « **Bulles d'info** » ; cet envoi apériodique rend compte de l'actualité du CA, et de la mise en ligne sur le site de documents complémentaires aux courriers et lettres, ou de documents utiles professionnellement ;
- recevoir en pièce attachée à un mél le **courrier des adhérents** ;
- prendre part chaque année à notre **journée d'étude**, dont la participation est incluse dans la cotisation ;
- recevoir notre **lettre aux DCIO** sur votre adresse mél personnelle, ce qui est utile pour les adhérents qui ne sont pas dans un CIO ou un service destinataires de la lettre.

Notre cotisation, nos frais de participation à la journée d'étude sont les plus faibles de toutes les associations professionnelles, même après la légère augmentation prévue pour début 2018 : nous comptons sur l'augmentation du nombre d'adhérents : **adhérez, faites adhérer à l'ANDCIO.**



Association Nationale des Directeurs de Centre d'Information et d'Orientation

Pensez à visiter notre site Internet :
<http://www.andcio.org>

BULLETIN D'ADHESION ET DE SOUTIEN 2017 – 2018

(Ouvert aux collègues faisant fonction de DCIO et anciens DCIO)

Important ! Nous avons réduit le nombre de rubriques, mais nous vous prions de bien vouloir les renseigner toutes, même en cas de ré-adhésion.

Vous pouvez également remplir ce bulletin en ligne et régler par virement en suivant ce lien :
<http://www.andcio.org/bulletin-d-adhesion-2015-2016bis115>

ACADEMIE :

NOM : M. Mme ⁽¹⁾

Prénom :

Lieu(x) d'exercice, département, VILLE(S) *(si vous dirigez plusieurs CIO ou sites, indiquez-les tous) :*

Code postal et commune de résidence *(pour les retraités, autres membres et donateurs) :*

⁽¹⁾ *Rayer la mention inutile*

Mél personnel *(privé, ou professionnel en p.n@ac-***.fr, il est indispensable pour l'envoi de votre carte, du Courrier des adhérents et de votre mot de passe pour accéder à l'espace adhérents de notre site, ou de recevoir des informations si vous n'êtes pas adhérent) :*

je préfère faire un don sans adhérer ; montant du don : _____

Fait à _____, le _____

Signature,

Le montant de l'adhésion pour l'année scolaire 2017-2018 est de **50 € pour les DCIO en activité** et de **25 € pour les retraités et autres membres. Les anciens tarifs, 45 € et 20 € seront maintenus jusqu'au 31 janvier 2018.**

Les DCIO en activité peuvent régler leur cotisation en deux fois.

Dans ce cas il convient d'établir **deux chèques de 25 €** (23 et 22 € jusqu'au 31 janvier) à l'ordre de l'A.N.D.C.I.O., **datés du jour d'émission**, en précisant au verso du deuxième chèque la date à laquelle il pourra être présenté à l'encaissement.

Bulletin d'adhésion et de soutien à envoyer sans attendre, directement au trésorier (adresse ci-dessous), ou au correspondant académique (possibilité d'envoi groupé), accompagné de votre cotisation.
Votre carte d'adhérent vous parviendra par courrier électronique *(écrivez lisiblement votre adresse dans la rubrique ci-dessus).*

N.B. La période d'adhésion s'étend du 01.10.2017 au 30.09.2018.

Trésorier : Henri VERNERET – CIO de Saint-Etienne le Soleil
22 rue Louis Soulié - 42000 ST ETIENNE - Courriel : henri.verneret@ac-lyon.fr
